

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 151

présenté par
M. Hemedinger et M. Viry

ARTICLE 4

À la fin, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 15 février 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence avec l'amendement n° 146